



« DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2009 DU CONSEIL REGIONAL DE BOURGOGNE »

AVIS

présenté par

Pierre-Yves du FOU

COMMISSION N° 6

Finances, synthèse et prospective, politiques contractuelles,
coopération interrégionale, relations européennes et internationales

SEANCE PLENIERE DU 21 NOVEMBRE 2008

Conseil économique et social de Bourgogne
17, boulevard de la Trémouille - BP 1602 – 21035 Dijon cedex -Tél. 03 80 44 34 32 -Fax 03 80 44 33 09
e-mail : cesr@cr-bourgogne.fr www.cr-bourgogne.fr

LE CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL REGIONAL DE BOURGOGNE

VU

- ◆ Le code général des collectivités territoriales,
- ◆ La loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,
- ◆ Le rapport transmis par Monsieur le Président du Conseil régional, relatif au Débat d'orientations budgétaires¹ 2009 du Conseil régional de Bourgogne,
- ◆ Le projet d'avis de la Commission « Finances, synthèse et prospective, politiques contractuelles, coopération interrégionale, relations européennes et internationales ».

PREAMBULE

Le Président du Conseil régional a transmis au Conseil économique et social de Bourgogne² le rapport relatif au Débat d'orientations budgétaires pour 2009, pour qu'il en débattenne préalablement à son examen par le Conseil régional.

Le DOB ayant fait l'objet d'une présentation de ses éléments constitutifs devant les Commissions réunies du CESR, c'est à l'unanimité que les conseillers économiques et sociaux régionaux tiennent à faire part au Président de l'exécutif régional de leur satisfaction face à la démarche d'information et d'échange initiée.

Ils tiennent également à souligner la clarté et la portée didactique du rapport qui donne à comprendre notamment le contexte financier dans lequel s'inscrit la préparation du budget primitif, mais également les incidences de ce contexte sur la situation de la dette régionale.

OBSERVATIONS GENERALES

L'environnement économique

Le CESR prend acte de la crise économique et financière internationale qui impacte les systèmes financiers par un resserrement des conditions d'accès au crédit. Ce dernier pénalise notamment les capacités d'investissement des collectivités territoriales, des entreprises et des ménages.

Dans le projet de loi de finances pour 2009, les prévisions d'évolution de l'économie française sont pessimistes :

- un taux de croissance proche de 0 % ;
- un déficit public d'environ 4 % du PIB³ ;
- une diminution des dotations de l'Etat aux collectivités pour les prochaines années.

¹ DOB dans le texte.

² CESR dans le texte.

³ Produit intérieur brut.

Les conséquences sur la dette régionale

Le CESR relève le faible impact de la crise sur la dette de la Région, laquelle est saine car peu exposée aux risques liés à la fluctuation des taux d'intérêt et aux structures des emprunts.

Le Conseil régional de Bourgogne, contrairement à d'autres collectivités territoriales, ne dispose en effet d'aucun produit structuré dit « toxique ». Il garde ainsi la maîtrise de ses frais financiers.

Si plus de 68 % des emprunts ont été souscrits à des taux fixes, les 32 % restants ont été souscrits à des taux variables basés sur les index financiers de référence de la zone Euro, à savoir Eonia⁴ et Euribor⁵.

La Région a su également faire preuve d'anticipation et de réactivité dans l'évolution de ses besoins de liquidités et de mise en place de possibilités d'arbitrages favorables entre les index financiers, ce que le CESR tient à souligner.

OBSERVATIONS PARTICULIERES

Le DOB s'inscrivant dans le processus d'élaboration du budget primitif de la Région, il a vocation à faire le point sur les prévisions de recettes.

Si l'environnement économique précité pèse peu sur la dette régionale, il n'en est pas de même pour les recettes, dont les prévisions font apparaître une baisse de 0,7 %, passant de 586,8 M€ au BP 2008 à 582,8 M€ au DOB 2009.

Le CESR relève la conjonction de trois causes majeures pour expliquer cette diminution :

- la baisse, pour la première fois depuis 1982, du montant des dotations de l'Etat versées aux collectivités en accompagnement de la décentralisation. Ainsi la Région Bourgogne devrait perdre 2,8 M€ de recettes, soit un repli des dotations de 1,1 %. Cette tendance à la baisse des dotations versées annuellement aux collectivités territoriales par l'Etat est indépendante du contexte de crise et devrait se poursuivre dans les prochaines années ;
- la diminution des recettes issues de la TIPP⁶ en raison de la baisse de la consommation des carburants ;
- l'amputation du produit de la taxe professionnelle⁷ suite à la mise en œuvre de la réforme de la TP qui voit le ticket modérateur à la charge de la Région progresser de 13,8 M€ à 19,1 M€.

Ces prévisions de recettes énoncées, le CESR tient à souligner la volonté du Conseil régional de continuer à se doter d'un budget d'intervention et de ne pas succomber à la tentation d'un budget de repli.

Il relève en particulier les trois priorités énoncées par le DOB :

- le soutien à l'emploi au travers notamment du renforcement des aides aux entreprises. La convention « Région-ANPE » et la mise en place d'un Plan régional de soutien aux entreprises destiné à aider les PME à surmonter la crise économique et financière, et à maintenir l'activité et l'emploi ont retenu toute son attention. Le CESR, qui considère l'emploi comme le fondement de la politique économique de la Région, incite cependant le Conseil régional et l'ensemble des collectivités territoriales impliquées dans le domaine économique à doter la Bourgogne d'un fonds

⁴ EONIA (European Overnight Index Average) : taux calculé par le système européen des banques centrales.

⁵ EURIBOR (Euro Interbank Offered Rate) : index usuel du marché monétaire, il indique la référence du prix de l'argent emprunté sur le marché interbancaire de la zone euro.

⁶ TIPP : taxe intérieure sur les produits pétroliers.

⁷ TP : taxe professionnelle.

commun de soutien à l'investissement des entreprises et à l'emploi. Ce fonds régional s'appuierait sur les partenaires financiers traditionnels du Conseil régional (Oséo, Caisse des Dépôts, etc.) ;

- le maintien de l'effort d'investissement au travers de la poursuite des programmes d'actions pluriannuels ;
- la poursuite des interventions de la Région dans le champ de ses compétences obligatoires : les transports, les lycées, la formation professionnelle.

Si le contexte de crise précédemment évoqué peut justifier un recentrage des interventions de la collectivité sur ses compétences obligatoires, le CESR relève avec intérêt la volonté du Conseil régional de maintenir ses engagements au profit d'autres domaines, notamment de ceux dont l'objectif participe au renforcement de la cohésion sociale. Il estime en effet que l'attractivité d'un territoire est aussi conditionnée par les efforts déployés pour soutenir les actions dont la portée stratégique est avérée. Il attire ainsi l'attention de la Région sur l'importance de projets structurants sur le plan social et culturel participant à la qualité de vie des habitants, et donc à l'attrait d'un territoire pour les investisseurs potentiels et leurs salariés.

Le maintien d'un haut niveau d'engagement dans un contexte de raréfaction des crédits impliquera cependant que la collectivité procède à des arbitrages entre les projets à soutenir, sans exclure pour autant de ces arbitrages les projets entrant dans le champ de ses compétences obligatoires.

CONCLUSION

Parvenu au terme de l'examen du rapport d'orientations budgétaires, le Conseil économique et social régional de Bourgogne prend note de la volonté du Conseil régional de maintenir son effort d'investissement. La portée de cet engagement constitue un signal pour l'ensemble des ménages, des entreprises et des collectivités bourguignonnes de nature à conforter leur confiance en l'avenir.

Le CESR portera toute son attention quant aux conséquences sur l'économie bourguignonne de la crise économique et financière internationale. Par cette veille, il souhaite être en situation de proposer, le cas échéant, à la Région des ajustements aux politiques d'intervention menées.

AVIS ADOPTE PAR 67 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION

EXPLICATIONS DE VOTE



Intervention d'André FOURCADE au titre de la CFDT

« La CFDT a apprécié tout l'intérêt de la séance du 7 novembre, de présentation du DOB par le Président de la Région et la qualité du débat qui a suivi, et qui se renouvellera pour le BP ; après les deux débats budgétaires le Bureau du CESR aura à tirer tous les enseignements de cette méthode de travail innovante.

La CFDT se situe bien dans le cadre du DOB c'est-à-dire dans la phase préparatoire au budget et nous souhaitons par nos propositions et l'avis du CESR contribuer au projet de budget 2009 en cours d'élaboration.

Tout d'abord des constats

La qualité du document de la Région qui analyse finement le contexte et les enjeux, et les conséquences pour la Région Bourgogne, avec en particulier une analyse détaillée de la dette comme l'avait demandé le CESR dans un avis précédent.

Les recettes sont marquées par une forte sensibilité au secteur automobile (TIPP, cartes grises) et par l'impact des décisions de l'Etat : gel ou baisse des dotations de l'Etat, ticket modérateur sur la taxe professionnelle, etc. (qui sont d'ailleurs soulignées dans le projet d'avis)...

Les marges de manœuvre de la Région en matière de recettes sont limitées car beaucoup de ressources ne dépendent pas de ses choix.

Les dépenses sont marquées par les conséquences de la décentralisation et des nouvelles compétences attribuées aux régions par la loi et aussi par les demandes de cofinancement par les Régions émanant en particulier de l'Etat.

La CFDT s'interroge donc sur le décalage croissant qui se creuse entre :

- le type de recettes et la nature et l'assise des ressources fiscales des régions
- les missions et les compétences sans cesse élargies qui leur sont confiées.

Concernant le projet d'avis

La CFDT Bourgogne partage pour l'essentiel son contenu équilibré : elle partage l'avis du rapporteur sur l'importance de la dépense publique comme facteur d'entraînement économique dans les domaines de l'emploi, de l'investissement de la cohésion sociale et des compétences obligatoires que cite l'avis : transport, lycée et formation.

Nous constatons aussi comme le rapporteur que dans la gestion de la dette, la Région, ses élus, et ses fonctionnaires ont été beaucoup plus clairvoyants que nombre de banquiers pourtant bien au fait des lois du marché.

- Combattre la crise et ses effets implique certes de prendre acte comme le dit l'avis, mais aussi et surtout d'en comprendre les origines, les mécanismes et les responsabilités des différents acteurs ; cette crise est d'abord celle du capitalisme financier sans autres règles que celles auto-proclamées du marché.

- Combattre la crise et ses effets c'est aussi en mesurer les effets en termes d'emploi, de pouvoir d'achat, de protection sociale pour les salariés et la population en termes de creusement des inégalités puisque ce sont les plus modestes qui vont souffrir le plus.

- Combattre la crise et ses effets c'est aussi rechercher et mettre en place de nouvelles règles par exemple en liant les exonérations de cotisations sociales à des engagements précis en matière d'emploi, d'innovation, de recherche en redéfinissant les rapports aujourd'hui trop déséquilibrés entre grands donneurs d'ordre et petits sous traitants.

- Combattre la crise et ses effet c'est aussi déployer la même énergie pour traiter les questions sociales que vous évitez le naufrage des banques et du système financier. C'est conduire des politiques publiques équitables ; au niveau régional c'est répartir équitablement l'effort fiscal entre les différentes catégories de contribuables (entreprises, ménages...) en fonction des ressources de chacun.

Pour conclure, la CFDT votera cet avis et restera vigilante pour mesurer comment nos priorités sont reprises dans le prochain budget 2009 de la Région Bourgogne ».



**Intervention de Philippe DORMAGEN
au titre de la FSU**

« Lors de la présentation du DOB aux conseillers le 7 novembre, pour justifier son opposition à toute augmentation de la fiscalité, un des conseillers a dit que les dépenses ne sont pas faites pour le plaisir.

Il est surprenant qu'un représentant du collège employeurs dise que l'argent ne sert qu'à des choses utiles.

On se demande alors pourquoi les gens mettent tant d'argent dans leur voiture, pourquoi ils veulent habiter de grandes maisons, pourquoi la publicité nous propose tant de choses inutiles.

Cela voulait-il dire que les dépenses du Conseil régional ne doivent servir qu'à des choses strictement nécessaires ? Mais alors, quelles sont ces choses absolument nécessaires ?

La FSU estime que la fiscalité est l'outil le plus adapté pour assurer le fonctionnement de la société. Mais l'équilibre de la pression fiscale est un exercice difficile, et comme le projet d'avis sur le débat d'orientations budgétaires ne prend pas de position très tranchée, la FSU votera ce projet d'avis ».



Intervention de Michel MAILLET au titre de la CGT

« Ce débat d'orientations budgétaires 2009 du Conseil régional se tient dans un contexte véritablement singulier, marqué d'un côté par une crise économique et financière internationale sans précédent et de l'autre par la conjonction de mise en œuvre de décisions prévisibles engendrées par la décentralisation. Ces 2 aspects, mis en lumière dans le projet d'avis, concourent à une préparation budgétaire particulièrement délicate, d'autant plus que de nombreuses inconnues subsistent du fait des incertitudes qui pèsent sur les conséquences de la crise sur l'économie réelle. Nous commençons d'ailleurs d'en entrevoir les prémices avec la multiplication des mises en chômage partiel, des fins de contrats intérim, des arrêts temporaires de production avec la prise de congés ou de RTT imposée, des plans de suppression d'emplois, dont sans doute une part non négligeable est mis en œuvre à titre préventif (comme c'est le cas dans le secteur automobile). Ainsi un nouveau concept vient de naître : après les licenciements boursiers on voit apparaître les « licenciements préventifs » !!! Mais dans les 2 cas ce sont d'abord les salariés qui trinquent.

Le document fourni par le Conseil régional pour appuyer ce débat d'orientations budgétaires explique longuement le processus ayant engendré la crise économique et financière et m'autorise à apporter quelques commentaires. Tout d'abord, malgré ce qu'en dit le Président SARKOZY, ce que nous vivons n'est pas simplement une dérive financière du système capitaliste. Bien au contraire, la crise trouve ses racines dans les fondements même de l'économie capitaliste où l'essentiel des richesses produites est dirigé vers la finance pour la réalisation de profits à court terme au détriment de la rémunération du travail. C'est ainsi que la part des salaires dans les richesses créées a reculé de 8 points depuis les années 1980. Et ce sont ces masses considérables de capitaux non investis dans la production qui alimentent la spéculation et les marchés des produits dérivés à l'origine de la crise actuelle. Dire cela c'est mesurer que, contrairement à ce que l'on nous affirme depuis des années, il y a des moyens financiers pour satisfaire les besoins humains tant au plan national que planétaire. Plusieurs économistes s'accordent pour souligner qu'il existe, rien qu'aux Etats-Unis, 62 000 milliards de dollars « d'actions pourries » et que les crédits débloqués par les différents gouvernements et les instances monétaires internationales pour soutenir les banques et les marchés financiers vont dépasser les 3 000 milliards de dollars. Et lorsque l'on sait qu'un pour cent seulement de cette somme suffirait pour régler les problèmes de la faim dans le monde, il y a vraiment de quoi être révolté.

Rien qu'en France, il n'y a pas si longtemps on nous expliquait que les 9 milliards de déficit de la Sécurité Sociale était économiquement inacceptable, qu'il n'y avait pas d'argent pour augmenter les salaires et les retraités, qu'il fallait que l'Etat réduise son train de vie et ne remplace pas les départs en retraite des fonctionnaires, enfin que tout cela était nécessaire en regard des contraintes posées par les critères européens de MAASTRICHT et du plan de stabilité. Et tout à coup voilà que le gouvernement débloque une ligne de crédit à la hauteur de 360 milliards d'euros dont 40 pris directement sur le budget de l'Etat pour voler au secours des banques. Pire encore, le Président de la République qui prétend vouloir « moraliser le capitaliste international » et laisse entendre que « tout ne peut être conduit selon les règles du marché » poursuit sa politique de privatisation et de déréglementation. Autrement dit : tout pour le capital rien pour le social ! Pour la CGT et pour beaucoup de salariés, c'est inacceptable. D'autant plus que nous savons tous qu'au bout du compte ce sont les salariés qui vont payer la facture sur leur emploi et sur leur pouvoir d'achat.

Pour revenir -mais je ne pense pas l'avoir quitté- au débat d'orientations budgétaire, notre groupe se félicite, avec le projet d'avis, que le Conseil régional ait su préserver les finances et la dette régionales. De même nous relevons avec satisfaction que la stratégie envisagée -mais cela sera à vérifier avec le projet de BP- ne soit pas celle d'une tendance au repli, même si -et c'est bien compréhensible du fait de la baisse prévisible des dotations de l'Etat- des arbitrages seront nécessaires.

Notre groupe relève avec intérêt les 3 priorités affichées que sont : le soutien à l'emploi, le maintien de l'effort d'investissement et la poursuite des interventions de la Région dans le champ de ses compétences obligatoires. Nous approuvons également le souci, manifesté dans le projet d'avis, que les priorités régionales ne soient pas exclusivement dirigées vers l'économie. En effet même si la priorité pour les salariés reste le maintien de leur emploi, les conséquences sociales de la crise -encore difficilement prévisibles- risquent de porter de rudes coups à la cohésion sociale. Ce n'est pas une des compétences de la Région, mais les carences de l'Etat dans ce domaine sont telles que les salariés et les populations vont se tourner naturellement vers les collectivités territoriales.

Nous voulons enfin préciser notre conception du fond régional de soutien à l'investissement et à l'emploi proposé dans le projet d'avis et qui vient compléter le dispositif de Prêt Régional de Soutien aux Entreprises décidé par le Conseil régional. Notre groupe CGT estime, en effet, que ce n'est pas au Conseil régional de jouer le rôle d'organisme prêteur surtout dans un contexte où le crédit se fait plus rare et qui, de fait, limite les capacités d'intervention. C'est pourquoi il nous semble plus judicieux de mobiliser pour cela le secteur bancaire et les partenaires financiers traditionnels que sont Oséo, la Caisse des Dépôts, voire la Banque Postale, la Banque Populaire. Dans ce dispositif, la Région pourrait apporter sa garantie et éventuellement abonder les intérêts. De plus, il nous semble indispensable que ce dispositif soit assorti d'un organisme de contrôle de l'utilisation des fonds, composé des financeurs, de représentant des organisations syndicales et du patronat, permettant dès l'origine d'orienter les projets vers le développement et la sauvegarde de l'emploi et vers l'investissement productif. Nous soulignerons enfin que plusieurs Régions -dont Rhône-Alpes- se sont déjà dotées d'un tel outil.

Au terme de cette intervention qui avait pour objectif d'apporter des précisions, notre groupe CGT votera le projet d'avis ».

Intervention de Pierre GUEZ
au titre de la Fédération régionale des coopératives agricoles

« Concernant le dossier Amora et Vitagora, Monsieur GUEZ précise que le groupe Unilever actionnaire d'Amora ne participe pas au pôle Vitagora depuis sa création.

A ce jour, un contact existe pour élaborer un projet collaboratif pour trouver de nouveaux produits innovants, qui pourraient créer de nouveaux emplois.

Monsieur GUEZ rappelle qu'un projet de relance de la culture de moutarde initié par la Chambre d'agriculture et soutenu par les organismes stockeurs de la Bourgogne a permis de planter déjà 3 000 hectares, pour réduire la dépendance de l'approvisionnement par rapport au Canada ».



Intervention de Jean-François MICHON au titre de la CFE-CGC

« Je voudrais ajouter une mauvaise nouvelle à celle qui a été largement rappelée concernant Amora.

Depuis le 15 septembre 2008, les 59 derniers salariés de l'entreprise Neltec de Mirebeau-sur-Bèze tentent de négocier les mesures d'accompagnement suite à la cessation de l'activité sur le site décidée par la Direction américaine du groupe, qui a choisi de délocaliser son activité, déjà extrêmement rentable, si l'on prend le temps de lire les derniers bilans. Cette négociation se passe très mal.

Les propositions du Président de Neltec et son attitude cynique, relevée par tous, sont en train de faire monter la tension sur le site dont je rappelle qu'il est classé SEVESO.

Hier matin une manifestation de soutien aux salariés a eu lieu devant l'entreprise pour essayer de débloquent le dialogue entre les négociateurs, en montrant au Président qu'il ne pouvait pas rester dans sa position de fermeture à toute autre proposition que les siennes propres, et au mépris qu'il affiche avec constance.

Les sénateurs Patriat et Rebsamen ainsi que la quasi-totalité des maires du canton, présents à cette manifestation de soutien, n'ont pas pu infléchir cette attitude.

Au nom de la CFE-CGC qui était très représentée hier dans cette manifestation de soutien aux salariés, je souhaite que notre assemblée prenne conscience du danger réel que représente l'attitude du Président de Neltec. Tous les présents, hier, ont noté la tension extrêmement forte dans les rangs des salariés qui, face à cette attitude, semblaient prêts à tout pour se faire entendre.

Dans ce cadre extrêmement mouvant, nous avons apprécié de pouvoir dialoguer avec le Président du Conseil régional autour des orientations budgétaires, et sommes en total accord avec l'avis présenté ce matin ».

**Intervention de Daniel BIGEARD
au titre de la Fédération française bancaire**

« Crise : il y a réellement au plan mondial une situation délicate et complexe. Des familles risquent de souffrir, particuliers et entreprises.

Cela ne doit pourtant pas laisser dire n'importe quoi afin de ne pas ajouter de crise à la crise, et de la confusion dans les mesures.

Le soutien aux ménages, aux particuliers et aux entreprises passent par des financements judicieux, parfois des étalements de la dette et l'apport de garanties là où c'est nécessaire. C'est l'objet du plan en place.

On peut constater que, dans la région, la distribution des crédits ne s'est pas ralentie sur la période 2007/2008, tant auprès des PME que des particuliers ».

Intervention de Gérard MOTTET au titre des organismes culturels

« La moutarde de Dijon me monte au nez, surtout aujourd'hui. Pourquoi ?

Il y a quatre ans, la Chambre d'agriculture de Côte d'Or nous sollicite pour reprendre une étude de délimitation des meilleurs sols pour relancer en Bourgogne la culture de la graine de moutarde pour l'obtention d'une I.G.P. « Moutarde de Bourgogne ».

Après consultation des travaux de nos collègues pédologues nous aboutissons à une cartographie précise des sols bruns humifères calciques sur calcaires marneux là où d'ailleurs, avant que l'on ne fasse venir de la graine de moutarde du Canada, les agriculteurs bourguignons, et notamment icaunais, développaient cette culture avant qu'ils ne soient influencés pour cultiver du colza.

Il aurait été possible, dans les deux années suivantes, de relance cette culture, dès lors qu'une demande d'I.G.P. était en cours... malgré les réserves évidentes de l'actuel fabricant aujourd'hui en difficulté...

En quatre ans peu a été fait pour donner une suite au travail scientifique de base demandé par la Chambre d'agriculture. On en voit le résultat aujourd'hui.

Vous avez dit, Monsieur le Président, dans votre introduction que « l'anticipation est un avantage en terme de survie. » Dans le cas précis que je viens d'évoquer, cette anticipation a bien eu lieu, mais il est clair que le groupe international, qui n'avait de Dijon que le nom, a beaucoup fait pour que cette régionalisation logique et historique de la culture de la graine de moutarde ne se fasse pas.

Régionalisation logique : la qualité des sols bourguignons

Régionalisation historique : ce condiment était déjà apprécié des ducs de Bourgogne qui, pressés de l'obtenir sur leur table fastueuse, s'écriaient « moulte me tarde ».

Alors quand donc, un jour, on donnera suite à un travail d'anticipation et de prospective ? Travail qui, de plus, visait à valoriser une image de marque prestigieuse de la table bourguignonne.

La moutarde de Dijon, et surtout les employés de cette ville et ceux d'Appoigny, payent aujourd'hui une forme particulièrement pernicieuse de la mondialisation d'un produit régional.

Il n'est pas acceptable qu'une firme internationale se serve à ses fins financières d'un produit régional de haut prestige pour ensuite le conduire à la déroute.

Alors ce matin, en entendant les doléances et les inquiétudes des employées d'Amora, je me suis promis d'intervenir en notre assemblée.

Et je souhaite qu'elles sachent ma légitime colère qui explique que la moutarde m'ait monté au nez.

Il y a de quoi ! »

Intervention de Thierry GROSJEAN au titre de l'environnement

« J'ai entendu des interventions sur les conséquences économiques et sociales de la « crise », dont je partage certaines analyses. J'interviendrai pour ma part sur l'environnement et le développement durable.

Le CESR met en place un groupe « prospective ». La région serait bien inspirée de faire de même, et à tout le moins d'inclure réellement le développement durable dans son budget.

Le document du DOB écrit page 62 : « Le Conseil européen..... projets ». Nombre de projets en cours ne correspondent pas à du développement durable :

- la LGV Rhin-Rhône se fera au détriment des autres réseaux, et notamment du TER, qui est un succès mérité,
- le soutien au réseau routier, comme la LGV, n'est pas de la compétence de la Région,
- la Région aurait tort de prendre la compétence des canaux, qui, laissé à l'abandon, constitueront un gouffre financier.

La région ne peut pas se plaindre des non-transferts de l'Etat et se substituer à ses manques quand ce n'est pas nécessaire.

Autres points de ce DOB qui interrogent les associations et qui devraient interroger la « prospective » :

- la Région veut étendre le WI-MAX. Nous attirons son attention sur les conséquences sanitaires et sociales d'une telle technologie, que le rapport BIOINITIATIVE vient de rendre publiques,
- les dragages de la Saône risquent de mettre en suspension des toxiques, dont les PCB.

Malgré des avancées, le budget de la région et ses orientations ne paraissent pas avoir pris sérieusement conscience de la crise écologique, aussi importante que la crise financière actuelle et la crise sociale à venir.

Mon abstention n'est pas sur l'avis lui-même, mais sur les carences de ce document régional ».



**Intervention de Gérard ALCAZAR
au titre du MEDEF**

« Opposer les banques aux entreprises, les entreprises à leurs salariés et les collectivités à l'État n'aidera pas à résoudre la crise. Les entreprises payent aussi une part importante dans cette crise. Dans la métallurgie, nous avons des sous-traitants de l'automobile qui déposent leur bilan et ferment leur entreprise. Je ne crois pas que ce soit pour s'enrichir car ces chefs d'entreprise perdent à cette occasion leur emploi et leur capital ».

**Intervention de Christophe MONOT
au titre des jeunes agriculteurs**

« Sans vouloir contredire les propos du Professeur MOTTET, je tenais à préciser à l'assemblée que des producteurs de moutarde continuent à travailler en Bourgogne : le travail concernant l'IGP a porté ses fruits car c'est environ 2 500 ha de moutarde qui sont cultivés en Bourgogne en 2009.

Je tiens à souligner l'engagement des industriels dans le plan de relance de cette culture Moutarde Fallot, l'Européenne de Condiment, Amora Maille...).

Les évènements qui arrivent chez AMORA doivent nous obliger à nous questionner sur la localisation des lieux de décision. Le groupe UNILEVER ne prend pas ses décisions en Bourgogne (même s'il semble que la production ne quitte pas la Bourgogne – relocalisation sur Chevigny-Saint-Sauveur).

Je crois qu'il est important pour nous de réfléchir au maintien sur le territoire bourguignon de grands centres de décisions. La fermeture l'année dernière de la Sucrierie d'Aiserey nous a démontré qu'il est très dangereux de confier l'avenir de nos production à des groupes privés ou coopératifs dont les centres de décision se situent dans d'autres régions.

Notre futur travail en section pourrait réfléchir à ce problème.

Le pôle de compétitivité Vitagora, dont font partie les coopératives de Bourgogne et Franche-Comté, doit et devra nous permettre de travailler dans ce sens ».

**Intervention de Benoît de CHARETTE
au titre du BIVB**

« Une information sur le rôle des chambres de commerces face à la nouvelle donne : la crise.

Nous nous sommes remis en ordre de bataille il y a 6 semaines en redéveloppant nos équipes sur un accompagnement rapproché auprès des PME, nombreuses en Bourgogne, en particulier les entreprises sous-traitantes.

Trois axes nous paraissent importants :

- faire en sorte que les entreprises, PME en particulier ne baissent pas la garde dans les domaines suivants : EXPORT, INNOVATION ET FORMATION PERMANENTE,
- accompagner plus que jamais les entreprises exposées (ex : sous-traitance automobile) dans leurs problèmes de financement en particulier,
- mettre en avant les points d'ancrages forts de la région qui entraîne une partie de la sous-traitance : énergie (AREVA...), transports publics (ALSTHOM...) et économie durable.

Notre travail est méthodique, peu visible, mais directement opérationnel ».